

# L'Informateur du Littoral

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI

Organe de Renseignements de Cabourg, Dives, Houlgate, Villers et de la Côte Normande

ABONNÉ DU CALVADOS

### Insertions :

Annonces (la ligne) : 0 fr. 25 | Réclames (la ligne) : 0 fr. 40  
Minimum d'insertion : UN franc  
Les Annonces Judiciaires et Légales peuvent être insérées dans L'INFORMATEUR  
On traite à forfait pour les Annonces commerciales

### Bureaux et Administration :

IMPRIMERIE NORMANDE  
E. PRÉVOST  
Route de Caen, DIVES-SUR-MER (Calvados) — Téléphone 5

### Abonnements :

Un an..... 2 fr. 50 | Six mois..... 1 fr. 50  
Départements non limitrophes : 3 francs  
Les abonnements partent du premier numéro de chaque mois et sont payables d'avance.

## POUDRE CALMANTE DELEAU

Souverain contre les accès de toux; elle procure un sommeil tranquille et est spécialement recommandée dans les Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Asthmes de toute nature. — *Jamais d'insuccès.*

**MODE D'EMPLOI :** Un paquet chaque soir dans une tasse de lait chaud et sucré ou d'infusion pectorale sucrée, au moment du coucher.

Un demi-paquet pour les enfants.

**LE PAQUET : 10 CENTIMES**

Adresser toutes les demandes : Pharmacie DELEAU  
Ancien Chef de Laboratoire de l'École de Médecine  
à DIVES-SUR-MER (Calvados)

Envoi franco contre Mandat, Timbre ou Bons de Poste.

## CALENDRIER DE LA SEMAINE du 7 au 14 Mars

JOURS	FÊTES	LEVÉE du soleil	COURT- JOUR	COUCHER du soleil
8	Dimanche.....	6.31	5.32	6.31
9	Lundi.....	6.29	5.34	6.29
10	Mardi.....	6.26	5.36	6.26
11	Mercredi.....	6.23	5.38	6.23
12	Jeudi.....	6.22	5.38	6.22
13	Vendredi.....	6.20	5.40	6.20
14	Samedi.....	6.18	5.41	6.18

Premier quartier le 9, à 9 h. 50 soir.

## Propos d'Actualité

La réflexion qui s'impose aujourd'hui est celle qui a été faite par tous les fervents de la vieille gaité française : le Carnaval se meurt, le Carnaval est mort !

On ne s'amuse plus avec la même insouciance d'autrefois, les réjouissances ont quelque chose d'apprêté, de conventionnel qui décourage le franc rire.

Et puis les déguisements, les mascarades se font rares. Je parle des masques véritables, ceux que l'on arbore pour un jour, qui sont abrécadabros, étranges, fous et qui font rire... Car ils sont de plus en plus nombreux, au contraire, les masques savamment étudiés qu'arbovent du matin au soir et d'un bout de l'année à l'autre, les gens du monde, les gens d'affaires, les milliers d'arrivistes et les milliers d'arrivés qui luttent, luttent, luttent pour vivre.

Le voilà trouvé, le mot de l'énigme; le Carnaval n'est plus gai parce qu'on n'a plus le temps de rire. La bataille de chaque jour est devenue tellement éprouvante que l'heure accordée à l'inutile distraction serait comme une défaite et une déchéance. Les plaisirs mondains sont devenus une vaine parade, exigeant un travail constant : on ne va au spectacle qu'en toilette ad hoc ; au bal, au souper, à la promenade, on s'observe, on se gourme...

On sont les fêtes d'antan ! Les innombrables concours de grimaces ! On sont les cortèges du bœuf gras qui, il n'y a pas si longtemps, venaient accourir tout Paris et la Province pour « s'esbaudir » !

C'est le cas de le dire : tout cela est maintenant « vieux jeu ». Mais ils sont plus nombreux qu'on le croit ceux qui, tout en affectant un mépris de snobs, au fond regrettent ces « vieux jeux » dont s'amuserent si gaillardement nos pères.

A. CAPELLO.

## Nouvelles Locales

### DIVES-SUR-MER

**Bal de la Fanfare.** — Demain dimanche 8 mars 1908, à 8 heures et demie du soir, dans la Salle des Fêtes de la Mairie, Grand Bal offert par la Fanfare La Dives, à ses Membres honoraires.

Prix d'entrée : 0 fr. 50 pour les personnes non Membres honoraires.  
Buffet au premier étage.

**Conférence du 26 février 1908.** — A travers les îles Anglo-Normandes : Aurigny, Guernsey, Jersey, telle est l'excursion que M. Jeanne fait faire à ses nombreux auditeurs et cette excursion est charmante au possible.

M. Jeanne ayant lui-même visité les sites qu'il décrit, sa causerie, toute parsemée de souvenirs personnels et d'anecdotes humoristiques, n'en est que plus vivante et plus intéressante.

Successivement, il fait passer sous les yeux de l'auditoire attentif, tantôt les côtes abruptes et rudes de ces îles, coupées de cavernes profondes, tantôt leurs campagnes riches et fertiles, tantôt leurs villes hospitalières et accueillantes aux étrangers.

Nul doute que, suivant le vœu du conférencier, cette causerie n'inspire à certains de ses auditeurs le désir de visiter à leur tour ces îles dont l'illustre prosaïste Victor Hugo a dit : « Un jour viendra où Paris mettra ces îles à la mode et fera leur fortune ».

En attendant, a dit en terminant M. Jeanne, si nos couleurs nationales ne doivent plus y flotter qu'associées aux couleurs anglaises, je souhaite que le français reste la langue officielle et que toujours le doux parler de notre patrie vienne flatter agréablement l'oreille du visiteur français.

De nombreuses vues, prêtées par la Ligue de l'Enseignement ont illustré la Conférence qui clot, pour cette année, la série des soirées populaires à l'école des filles.

Je profite de l'occasion pour adresser mes remerciements aux Conférenciers qui ont bien voulu me prêter leur concours cet hiver, fideles à la devise : « Semons de bonne graine et laissons faire au temps ».

A. LE PAGE.

**Avis.** — La Recette mensuelle de la Dotation de la Jeunesse de France, aura lieu Dimanche prochain, de 9 heures à 11 heures du matin, à

### QUINCAILLERIE

MÉNAGE - ÉCLAIRAGE - OUTILLAGE - BATIMENT

Ancienne Maison ROUSSEL

## Emile DUFAY

Successeur

Rue Louis-Philippe, Dives-sur-Mer

Grand choix de  
**FOURNEAUX DE CUISINE**

Articles de Pêche

ARTICLES DE JARDINAGE  
COUPELLERIE  
Bonnes artificielles, Grillage  
Ciseaux pour Arbres  
VOITURES D'ENFANTS  
Brosserie, Vanneries  
Articles de Voyage

### CASE A LOUER

### LIBRAIRIE - PAPETERIE

Articles de Maroquinerie

Très grand choix de Cartes Postales Artistiques en Noir et en Couleurs.

## THOREL

Place du Marché, DIVES-SUR-MER (Calvados)

Dépositaire de « L'INFORMATEUR DU LITTORAL »

### FERME de TROUSSEAUVILLE

Chemin de Bernières

DIVES-SUR-MER (Calvados)

## J. LAINE Fils

Cidre Mousseux

CIDRE EN GROS & AU DÉTAIL

Vieilles Eaux-de-Vie de Cidre de 1<sup>re</sup> qualité

### GRAND BAZAR du BON MARCHÉ

Et Nouvelles Galeries

## Jules VERMOND

Rue des Bains + HOULGATE

Prochainement ouverture d'un

### RAYON DE QUINCAILLERIE

### PHOTO-DIVES

Route de Caen  
DIVES-SUR-MER

## L. HENRY

Elève des Beaux-Arts, Ex-Directeur des 1<sup>res</sup> maisons de Paris  
Ex-Préparateur Photographique au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris  
Anciennement Photographique-Office à Caennet

Portraits en tous Genres 1/2 3/4 6<sup>e</sup> Spécialité d'Aggrandissements  
Reproductions, Groupes, Vues En Noir et Couleur

CARTES POSTALES au Bromure et Phototypie  
Spécialité de Cartes Postales Photographiques à 5 fr. la douz.  
TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES pour Amateurs

### CASE A LOUER

FEUILLETON du 7 Mars 10

## CYRANO DE BERGERAC

Comédie héroïque en cinq Actes, en vers  
Par EDMOND ROSTAND

Représenté à Paris, sur le Théâtre de la Porte Saint-Martin, le 29 Décembre 1897.

PREMIER ACTE

UNE REPRÉSENTATION A L'HOTEL DE BOURGOGNE

SCÈNE IV (Suite)

Mais je marche sans rien sur moi qui ne rehausse, Enpanaché d'indépendance et de franchise. Ce n'est pas une belle avantageuse, c'est Mon âme que je cambre ainsi qu'en un corset, Et tout couvert d'explorés qu'en rubans je m'attache, Retroussant mon esprit ainsi qu'une moustache, Je fais, en traversant les groupes et les ronds, Sonner les vérités comme des éperons.

LE VICOMTE  
Mais, monsieur...  
CYRANO  
Je n'ai pas de gants?... la belle affaire!

Il m'en restait un seul... d'une très vieille paire !  
— Lequel n'était d'ailleurs encore fort important :  
Je l'ai laissé dans la figure de quelqu'un.

LE VICOMTE  
Maraud, faquin, butor de pied plat ridicule !  
CYRANO, d'un son choqué et solennel comme si le vicomte venait de se présenter.  
Ah?... Et moi, Cyrano-Savinien-Hercule De Bergerac.  
(Rires.)  
LE VICOMTE, essouffé.  
Bouffon !  
CYRANO, poussant un cri comme lorsqu'on est saisi d'une crampe.  
Ay !...  
LE VICOMTE, qui remonte, se retournant.  
Qu'est-ce encore qu'il dit ?  
CYRANO, avec des grimaces de douleur.  
Il faut la remuer car elle s'enrouille...  
— Ce que c'est que de la laisser inoccupée ! —  
Ay !...  
LE VICOMTE  
Qu'avez-vous ?  
CYRANO  
J'ai des fourmis dans mon épe !  
LE VICOMTE, tirant la sienne.  
Soit !  
CYRANO  
Je vais vous donner un petit coup charmant.

Poète !...  
LE VICOMTE, néprisant.  
CYRANO  
Oui, monsieur, poète ! et tellement.  
Qu'en ferraillant je vais — hop ! — à l'improvisade,  
Vous composer une ballade.  
LE VICOMTE  
Une ballade ?  
CYRANO  
Vous ne vous doutez pas de ce que c'est, je crois ?  
Mais...  
CYRANO, réclant comme une leçon.  
La ballade, donc, se compose de trois Couplets de huit vers...  
LE VICOMTE, pâlissant.  
Oh !  
CYRANO, continuant.  
Et d'un envoi de quatre...  
LE VICOMTE  
CYRANO  
Je vais tout ensemble en faire une et me battre, Et vous toucher, monsieur, au dernier vers.  
LE VICOMTE  
Non !  
CYRANO  
Non ?  
(Déchantant.)

« Ballade du duel qu'en l'hôtel Bourguignon Monsieur de Bergerac eut avec un bellâtre ? »

LE VICOMTE  
Qu'est-ce que c'est que ça, s'il vous plaît ?  
CYRANO  
C'est le titre.  
LA SALLE, surexcitée un plus haut point.  
Place ! — Très amusant ! — Rangez-vous ! — Pas de [bruits] !  
(Tableau. Cercle de curieux au parterre, les marquis et les officiers mêlés aux bourgeois et aux gens du peuple ; les pages groupés sur des banquettes pour mieux voir. Toutes les femmes debout dans les loges. A droite, De Guiche et ses gentilshommes. A gauche, Le Bret, Ragueneau, Cailly, etc.)  
CYRANO, fermant une seconde les yeux.  
Attendez !... je choisis mes rimes... Là, j'y suis.  
(Il fait ce qu'il dit, à mesure.)  
Je jette avec grâce mon senteur,  
Je fais lentement l'abandon  
Du grand manteau qui me calfeutre,  
Et je tire mon espadon ;  
Élegant comme Cédalon,  
Agile comme Scaramouche,  
Je cours précieusement, cher Miraydon,  
Qu'à la fin de l'envoi je touche !  
(Premiers engagements de fer.)  
(A suivre.)  
EDMOND ROSTAND.

**CYCLES ET AUTOS**  
 Seul Agent direct pour l'arrondissement des célèbres  
 marques **La Française, Humber, Coterreau**  
**LERALU - HOULGATE**  
 PLACE DE L'ÉGLISE (près la Poste)  
 Mécanicien breveté S. G. D. G.  
 Modèle réclame routier, 140 fr. Pneu Michelin, 150 fr.  
 Modèle recommandé vendu en toute garantie, bon Coterreau, jantes bois ou acier, gardes-boue lais, frein sur jantes, Pneu Laigle, 175 fr. ou Pneu Michelin.  
 Maison de Confiance, fondée en 1898.

**Grande Brasserie de Cidre**  
 Vins et Spiritueux Usine à Vapeur  
**RENAULT FRÈRES**  
 ENTREPOSITAIRES  
 Rue du Square, HOULGATE  
 Détail : Bière de la Grande Maxéville  
 Rue des Bains

**AUTOMOBILES DELAHAYE**  
**Thomas et Le Nourichel**  
 Agents pour la Région  
 CAEN, 13, Rue Jean-Romain - Tél. 3-21  
 GRAND GARAGE AU CENTRE DE LA VILLE  
 Electricité - Fosse - Huile - Essence - Pneus  
 Atelier de Mécanique Générale

**CASE A LOUER**

**LIBRAIRIE - PAPETERIE**  
 Maroquinerie, Articles de Plage  
 MAISON DE LA Carte Postale Artistique  
 DÉPÔT DE JOURNAUX  
 Cabinet de Lecture  
**LECOURT**  
 Avenue de la Mer  
**CABOURG (Calvados)**  
 Dépositaire de « L'Informateur du Littoral »

**HORLOGERIE - BIJOUTERIE**  
 Lunetterie - Orfèvrerie  
**J. BRIAULT**  
 Route de Caen - DIVES-SUR-MER  
 Remontage de Pendules à l'année. — Montres toutes marques (prix de fabrique). — Réparations soignées. Montres et Pendules garanties 2 et 5 ans.  
 GRAND CHOIX DE COURONNES MORTUAIRES

**LIBRAIRIE, PAPETERIE, JOURNAUX**  
 Articles de Fumeurs et de Chasse **TABAC** Grand Assortiment de Cartes Postales  
**A. LEMONNIER**  
 Rue des Bains, HOULGATE  
**Café - Débit - Liqueurs**  
 Vente à Emporter  
 Vins depuis 0 40  
 Dépositaire de « L'Informateur du Littoral »

**Mots pour rire**  
 Dans un buffet de petite gare :  
 — Garçon, vous déjeuniez ; si vous pouviez nous en faire part.  
 Le garçon apporte aussitôt des pieds de porc.  
 Le consommateur fait cette réflexion :  
 — Il n'y avait qu'à mettre les pieds dans le plat pour être servi.

l'Hôtel de Ville de Dives-sur-Mer, où les adhésions seront reçues également.

**Procès-verbaux.** — Des procès-verbaux ont été dressés, pour infraction à la loi sur l'ivresse, contre Narcisse Queval, Jean Maquet, Alexandre Colleville et Abel Queval, tous quatre ouvriers d'usine.

**Jugements.** — Alice-Pauline Vassier, veuve Baloul, 37 ans, a été condamnée à 50 francs d'amende pour exercice illégal de médecine. Loi Béranger.

— Aimable-Louis Lévêque, femme Lainé, 40 ans, ménagère, a été condamnée à 6 mois de prison, pour vol de divers objets au préjudice de M. Audes. Loi Béranger.

**Conférence.** — Une Réunion organisée par l'Association Républicaine de Dives-sur-Mer, aura lieu, Dimanche prochain 8 Mars, à 2 heures de l'après-midi, dans la Salle de la Mairie.

**Ordre du jour :**  
 Compte-rendu financier.  
 Election du Président.  
 Renouvellement du Bureau.

Cette Réunion sera suivie d'une **Conférence publique** faite par M. Chesneau, avocat, président de l'Association Républicaine de l'Arrondissement.

**CABOURG**

**Avis.** — M. Edouard LECONTE, peintre décorateur à Cabourg, informe le public qu'il n'a rien de commun avec son homonyme qui a été l'objet d'un Procès-verbal pour tapage et rébellion à la Gendarmerie.

Nous sommes heureux d'insérer cette communication et de transmettre à M. Edouard Lecomte, pour nous et de nombreux amis, l'expression de nos sincères sentiments de sympathie et d'estime.

**Condamnation.** — La femme Cécile Le Manchec, ménagère, a été condamnée à 8 jours de prison avec sursis par le Tribunal de Caen pour coups à son mari.

**Concert et Bal.** — La Société Les Ménestrels organise, pour le dimanche 22 mars, un grand concert qui se terminera par un bal. Nul doute que cette soirée obtienne le succès des précédentes.

**HOULGATE**

**Concert.** — La fanfare offrira à ses membres honoraires, le dimanche 29 mars, dans la salle des fêtes, son 3<sup>e</sup> concert de la saison.

Cette soirée qui promet d'être très brillante sera suivie d'un grand bal. Elle commencera à 8 heures et demie précises.

**DOZULÉ**

**Caisse de Crédit agricole.** — La caisse locale de crédit agricole mutuel de Dozulé a fait, pendant le mois de février, pour une somme de 7.000 francs de prêts au taux de 3 1/2 pour 100. Cette caisse vient d'être créée.

**HEULAND**

**Vol.** — Un vol de six lapins a été commis au préjudice de M. Félix Chrétien, cultivateur à Heuland.

Jusqu'à présent, on n'a pu découvrir l'auteur de ce vol.

**MÉZIDON**

**Vol.** — Un vol de douze bouteilles de liqueur *Bénédictine* a été commis dans la gare de Mézidon. Le préjudice causé est estimé à 85 francs.

**TROUVILLE**

**Mort subite.** — M. Vandon, marchand-bouclier, est mort subitement dans une propriété qu'il possédait à Saint-Arnoult.

Le docteur Lainé appelé, a fait les constatations d'usage.

**TOUGUES**

**Vol.** — Un malfaiteur inconnu s'est introduit dans l'écurie de M. André Lehey, cultivateur à Tougues, et s'est approprié un porc pesant 70 kilogrammes, d'une valeur de 130 francs.

**Nouvelles Départementales**

**ENFANT NOYÉ**

Vendredi, deux enfants, Villeneuve Jules, 10 ans, et Grestebain, Pierre-Auguste, 9 ans, jouaient sur la cale inclinée qui se trouve au bout du quatrième bassin à Honfleur.

Tous deux prirent un morceau de madrier pour le jeter à l'eau. Le petit Villeneuve en jouant, poussa son camarade qui glissa et tomba dans le bassin.

Survint le jeune Alliot, Léon, âgé de 10 ans et demi, qui venait de porter des aliments à son père. Alliot et Villeneuve cherchèrent à porter secours à Grestebain, et lui jetèrent un bout de madrier que malheureusement il ne put saisir car il coulait en même temps.

Étravés, les enfants s'enfuirent et ne racontèrent cette aventure que place Thiers, au frère de Grestebain qu'ils rencontrèrent. Aussitôt des recherches furent faites mais ce n'est que samedi vers 11 heures, que le cadavre de l'enfant fut retrouvé.

**Station d'étalons de Pont-l'Évêque**

Cette station, pour la monte de 1908, est composée des étalons suivants :

*Lagrange*, pur-sang, par Energy et La Noue, 100 fr. pur-sang et 20 fr. demi-sang.

*Urfé*, demi-sang, par Harley et Fontenay, 30 francs.

*Charles-Quint*, demi-sang, par Sébastopol et Homard, 20 francs.

*Dracou*, demi-sang, par Narquois et Harley, 40 francs.

*Stepidi*, demi-sang, par Cherbourg et Sélecteur, 15 francs.

*Vautrain*, demi-sang, par Norodum et Sonnette, 10 francs.

*Bambinet*, demi-sang, par Rocambo II et Qu'y met-on, 10 francs.

*Draginay*, demi-sang, par Quotidien et Galant II, 10 francs.

La monte a commencé le 1<sup>er</sup> Mars, elle sera terminée le 9 juillet.

**INFORMATIONS**

**Election au Conseil Général**

**Canton de Falaise Sud**  
 Inscrits : 1.746. — Votants : 1.016  
 Suffrages exprimés : 909  
 M. Le Cherpy, radical 846 ELU  
 Il s'agissait de remplacer M. Rabot, républicain, décédé.

**Election Législative**

**Arrondissement de Die (Drôme)**  
 Inscrits : 17.052. — Votants : 10.057  
 MM. Archimbaud père, radical-socialiste, 7.735 ELU  
 Vachez, rad. soc., 1.509  
 Vinay, socialiste, candidat ouvrier, 474

Il s'agissait de remplacer M. Archimbaud fils, qui, élu le 15 septembre 1907, fut invalidé.

**Election Sénatoriale**

**Département du Doubs**

Inscrits : 903. — Votants : 901  
 MM. Grosjean, maire de Besançon, rad., 484 ELU  
 de Moustier, député, prog., 414  
 Il s'agissait de remplacer M. Bernard, sénateur radical, décédé.

**Les Dispensés de la classe 1904**

La France Militaire annonce que le Ministre de la Guerre a décidé le renvoi immédiat dans leurs foyers des dispensés, en vertu des articles 21 et 22 de la loi de 1889, appartenant à la classe 1904, qui avaient été rappelés comme ayant perdu leurs droits à la dispense.

**TARIFS GÉNÉRAUX**

**Société Mutuelle Française**

Six tirages par année  
 15 janvier, 15 mars, 15 mai, 15 juillet, 15 septembre, 15 novembre

Versements mensuels à partir de 25 centimes par semaine

Les Sociétaires participent aux tirages dès leur inscription et jusqu'à parfait remboursement du capital versé.

**CAPITALISATION**

Tarif II  
 Titres remboursables à 100 francs dans le délai de 4 à 99 ans (six tirages par an).

**Café du Marché**  
 Liqueurs et Spiritueux de Première Marque  
**A. RENOU**  
 Déjeuners aux Huitres  
 Arrivages tous les jours  
 PRIX MODÉRÉS

**ASSURANCES**  
 Vie — Incendie — Accidents  
**Georges DENIZE**  
 Rue du Tourniquet  
 DIVES-SUR-MER

**A LA VILLE DE DIVES**  
**ROYER-BIZAULT**  
 Place du Marché - DIVES-SUR-MER  
 NOUVEAUTÉS  
 CONFECTIONS pour Hommes, Dames et Enfants  
 Mercerie, Bonneterie, Modes, Deuil, Chapellerie  
 SOUS-VÊTEMENTS DU D<sup>e</sup> RASUREL

**BOUCHERIE DIVAISE**  
**PRÉVEL,** PLACE DU MARCHÉ + +  
 DIVES-SUR-MER  
 Spécialité de Pré-Salé  
**FILET - FAUX-FILET**  
 Côtelettes parées

**ÉPICERIE & COMESTIBLES**  
 Ancienne Maison Ch. FÉRON, fondée en 1896  
**Raoul FÉRON**  
 Chemin du Vieux-Quai (près l'Usine) - DIVES-sur-MER  
 Spécialité de Cafés. — Vins, Eaux-de-Vie, Sirops et Liqueurs. — Conserves alimentaires. — Chocolat et Thé. — Lingerie et Passanterie. — Vieil Armagnac. — Spécialité d'Huiles d'Olives. — Galoches et Chaussures. — Chandelles et Bougies. — Assortiment de Brosses et Ficelles.

**CASE A LOUER**

**Librairie Moderne**  
 PAPERIE  
**M. LEMAROIS**  
 Place du Bourg, VILLERS-SUR-MER  
 VENTE ET LOCATION DE VOLUMES  
 Dépositaire de L'Informateur du Littoral

**L'INFORMATEUR DU LITTORAL**  
 Chez tous les  
 Libraires et Marchands de Journaux

# ÉPICERIE PARISIENNE ROBERT

Rue de Lisieux, DIVES-SUR-MER

## Vins et Spiritueux

Vin Rouge	le litre, depuis	0 25
Vin Blanc	— — — —	0 35
Eau-de-Vie	— — — —	1 75
Rhum	— — — —	1 75

## Conserves et Confitures

Pois Moyens	la boîte 1 kilo	0 75
Haricots Verts	— — — —	0 70
Confitures	le 1/2 kilo	0 50
Maisiné	— — — —	0 30

Bénédictine, le litre, 6 fr.

Ces titres sont délivrés :  
 Ceux souscrits au comptant, au prix de 7 francs l'un.  
 Ceux souscrits à terme, au prix de 8 francs l'un, payables en 80 mois.  
 Un intérêt de 2 0/0 est attribué aux titres libérés, sur la portion de leurs versements affectée à la reconstitution de ce tarif.  
**Tarif II bis**  
 Titres remboursables à 100 francs dans le délai de 1 à 99 ans (six répartitions par an).  
 Ces titres sont délivrés :  
 Ceux souscrits au comptant au prix de 6 francs l'un.  
 Ceux souscrits à terme au prix de 7 francs l'un, payables en 70 mois.

### Tarif III

Titres remboursables à 100 francs, dans le délai de 1 à 12 ans (six répartitions par an).  
 Versement : 1 franc par mois pendant 8 ans au plus.

### Tarif A

Titres remboursables à 500 francs dans le délai de 1 à 20 ans (six répartitions par an).  
 Versement : 2 francs par mois jusqu'au remboursement par voie de répartition.

### Tarif A bis

Titres donnant droit à un capital de 500 francs et à une valeur à lois (Crédit Foncier, Villos, etc.) dans le délai de 1 à 20 ans (six répartitions par an).  
 Versement : 4 francs par mois jusqu'au remboursement par voie de répartition.

### Tarif B

Titres remboursables à 1.000 francs dans le délai de 1 à 15 ans (six répartitions par an).  
 Versement : 5 francs par mois, jusqu'au remboursement par voie de répartition. Droit de police et de timbre, 2 francs.

## CAISSE DE CONTRE-ASSURANCE en cas de décès

Fonctionnant avec la garantie des Compagnies d'Assurances, sous le contrôle et avec l'autorisation de l'Etat.  
 Moyennant le versement d'une surprime fixe, la Société assure le remboursement intégral des primes versées, en cas de décès, tout en conservant tous les droits des héritiers sur les titres du Sociétaire

décédé. Sans examen médical, sans pièces justificatives à fournir.  
 La Société Mutuelle Française est la seule Société de ce genre qui rembourse les primes versées en cas de décès.  
 La Société Mutuelle Française assure aux mêmes conditions les adhérents des Sociétés de Secours Mutuels, Sociétés d'Épargne ou de Prévoyance, Sociétés de Capitalisation et autres.  
 Demander statuts, tarifs et renseignements, à M. DELEAU, pharmacien, secrétaire de la Société de Secours Mutuels La Divesaise.

## Foires du 1<sup>er</sup> au 15 Mars

CALVADOS. — 2, Landelles-et-Campigny, Oully-le-Basset, Saint-Pierre-sur-Dives, Saint-Sever; 4, Lisieux; 9, Caen; 10, Bayeux; 12, Notre-Dame-de-Fresnay.  
 EURE. — 4, Pacy-sur-Eure; 2, Montreuil-Arg., Pont-Audemer, (8 j.); 4, Breteuil, Saint-Georges-du-Vivier; 5, Pont-de-l'Arche; 6, Cormelles; 9, Verneuil; 10, Neubourg; 11, La Barre; 12, Brionne.

MANCHE. — 2, Saint-James; 3, Buais; 4, La Haye-du-Puits, Saint-Pierre-Eglise; 6, Mortain; 7, Montebourg; 9, Briquebec, Carantain; 11, Marigny; 12, Isigny; 14, Avranches, Beaumont-la-H.

ORNE. — 2, Couterne, Rémalard, Tinchebray; 3, Laigle; 4, Sées; 7, Briouze; 9, Domfront; 10, Montillé, Argentan; 12, Putanges; 13, La Forêt-Auvray.

## HEURES ET HAUTEUR DE MARRÉES du 7 au 13 Mars.

DATES	PLEINES MERES				BASSES MERES			
	MATIN		SOIR		MATIN		SOIR	
	heures	hauteur	heures	hauteur	heures	hauteur	heures	hauteur
7	0 61	2 69	0 76	2 76	1 45	1 —	8 22	1 10
8	0 58	2 50	1 11	2 50	1 40	8 28	1 20	
9	1 35	6 90	2 11	6 60	8 28	2 27	8 19	2 30
10	2 30	6 50	3 11	6 40	8 28	3 27	8 12	3 30
11	3 42	6 —	4 28	5 30	10 49	2 50	11 32	2 —
12	5 19	6 —	5 43	6 30	1 9	2 90	1 31	2 70
13	6 54	6 10	7 43	6 30	1 9	2 90	1 31	2 70

Plus forte marée le 7.

## ÉTAT-CIVIL DE DIVES-SUR-MER

**NAISSANCES**  
 Sureau, Maurice-Achille-Victor.  
 Christophe, Jeanne-Madeleine-Alberline-Armandine.  
 Catherine, Adrienne-Suzanne-Henriette.  
 Heuzey, Marie-Amante-Berthe.  
 Hurtaud, Louis-Gaston-Clément.  
**DÉCÈS**  
 Basquez, Marguerite-Françoise, femme Seillier, 38 ans, ménagère.  
**MARIAGE**  
 Aubey, Ernest-Émile-Alexis, domestique à Périers-en-Auge, et Bompain, Georgina-Alphoncina-Adolphina, domestique à Dives-sur-Mer.

## ÉTAT-CIVIL DE CABOURG

**PUBLICATIONS**  
 Honel, Ange-Ida-Médéric-Gaston, cultivateur, majeur, à Cabourg, et Duhomme, Jeanne-Désirée-Clémentine, sans profession, au Bas-Cabourg.  
 Colombel, Armand-Alphonse, ouvrier d'usine, majeur, à Cabourg, et Hairon, Thais-Madeleine, occupée au ménage, majeure, à Cabourg.  
**DÉCÈS**  
 Cauvin, Pierre-Désiré, cafetier, 54 ans, avenue de l'Église.

## ÉTAT-CIVIL DE HOULGATE

**NAISSANCE**  
 Imbert, Bernard-Pierre-Henri-François.  
**DÉCÈS**  
 Bloche, Léonide-Marie, femme Foucu.  
**MARIAGE**  
 Schmitter, Robert-Joseph, et Planche, Julie-Marie.

## ÉTAT-CIVIL DE PONT-L'ÉVÊQUE

**NAISSANCE**  
 Flant, Louise-Berthe-Désirée, route de Caen.  
**MARIAGES**  
 Servain, Victor-Désiré-Gustave, typographe, majeur, à Coudray-Rabut, et Dringot, Eugénie-Louise-Désirée, domestique, majeure, à Pont-Évêque.  
 Duffau, Jean-Joseph, attaché au cabinet du Ministère de l'Instruction publique, majeur, à Paris, et Waldmann, Louise-Marie-Gabrielle, sans profession, majeure, à Pont-Évêque.  
**DÉCÈS**  
 Lesage, Marie-Eugénie-Désirée, veuve Châtel, 59 ans, née à Baviolle (arrondissement de Bayeux), domestique à Bransville.

## POUR DANVAL

Nous lisons dans le Journal :  
 Le distingué président du Syndicat général des Pharmaciens de France m'adresse la lettre suivante :  
 Monsieur Jacques Dhur, au Journal, Au nom du Conseil du Syndicat général des Pharmaciens de France, je viens vous demander de vouloir bien me permettre d'adresser par la voie du Journal nos plus sincères remerciements à ceux de ses lecteurs qui nous ont envoyé leur obole en faveur de Danval.  
 Je vous prie également de vouloir bien informer le public que, pour éviter des frais inutiles d'envoi, et permettre à la bonne volonté de tous de se manifester, le Syndicat général des Pharmaciens de France vient de demander à tous les pharmaciens de vouloir bien recevoir et contraindre eux-mêmes les souscriptions, dans toutes les villes de France et d'Algérie.  
 Nous serions reconnaissants à ceux de vos lecteurs que le sort de Danval a émus, et qui désirent participer à l'œuvre de réparation et de justice entreprise par le corps pharmaceutique, de vouloir bien verser directement leur souscription, *se minima quæsitæ*, au pharmacien de leur choix. Celui-ci totalisera les sommes reçues et les fera parvenir au Syndicat général des Pharmaciens de France, à la date du 15 mars prochain.  
 Veuillez agréer, monsieur Jacques Dhur,

avec nos très vifs remerciements pour votre généreuse campagne en faveur d'un des nôtres injustement condamné, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.  
 Le président, André LANGRAND.  
 J'applaudis de tout cœur au geste des pharmaciens, qui donnent ainsi un admirable exemple de solidarité professionnelle.  
 Aussi bien, Danval puisera, dans l'initiative prise par ses confrères, non seulement une aide matérielle, mais encore — et surtout — un puissant réconfort moral. Car, en se préoccupant de réparer l'erreur judiciaire dont a été victime le condamné de 1878, ils affirment hautement leur foi en son innocence.  
 Je souhaite que le succès réponde à leurs généreux efforts, — et que leur appel soit entendu de tous.  
 J. D.

## MARCHÉ DE LA VILLETTE

5 Mars 1908.

Beufs : amenés, 1.217; vendus, 1.292. — Vaches : v. 428; v. 428. — Taureaux : v. 151; v. 147. — Veaux : v. 1.172; v. 1.216. — Moutons : v. 4.378; v. 4.373. — Porcs : v. 3.451; v. 3.451.

COURS officiels au kilogramme	VIANDE NETTE		POIDS VIF	
	Prix quilib.	Prix extrêmes	Prix quilib.	Prix extrêmes
Beufs.....	1 69	1 46	1 34	1 65
Vaches.....	1 58	1 28	1 10	1 60
Taureaux.....	1 34	1 30	1 23	1 40
Veaux.....	2 29	2 14	1 88	2 30
Moutons.....	2 23	2 16	1 90	2 40
Porcs.....	1 76	1 74	1 50	1 80

## NOUVELLE DE LA SEMAINE

### Les Crêpes de Béarnais

C'était le Mardi-Gras de l'an de grâce 1563.  
 Un gros garçon, à la mine franche et ouverte, à l'air vif et décidé, longeait les boutiques de la rue Saint-Honoré, s'arrêtant tantôt pour regarder sans quelques masques, tantôt pour humer l'odeur qui montait des cuisines et qui semblait fort réjouir son odorat.  
 Mais, après chacune de ces stations, il se retournait avec inquiétude, et relevant le collet de son manteau, rabattant son feutre sur ses yeux, comme un coureur de nuit il reprenait sa marche interrompue, sans paraître se soucier le moins du monde de la neige qui pourrait ses vêtements et craquait sous son talon, de la brise glacée qui mordait ses doigts malgré ses gants de peau de daim, et piquait ses joues comme une pelote d'épingles.  
 Les masques étaient rares, chassés sans doute par l'après vent du nord qui balayait les rues de la capitale; le jeune garçon, désappointé, maudissait tout bas la coquetterie de ces Parisiens qui craignaient d'attraper des engelures.  
 A la fin, n'y tenant plus :  
 — Ventre Saint-Gris ! jura-t-il, avec l'aplomb d'un soldat aux gardes, c'était bien la peine de m'échapper du Louvre, au risque des écrivains que me réserve certainement madame ma mère ! Voilà un joli spectacle et qui remplace bien mon dîner perdu !  
 Ce mot de dîner raviva les tiraillements de l'estomac du jeune promeneur, et déjà il pesait mentalement le désagrément de la correction maternelle, comparé à celui de rester à jeun, quand, par le soupirail d'une boutique bien close, il aperçut un gamain d'une dizaine d'années, tout seul au milieu de la cuisine, confectionnant des crêpes et se les administrant avec une satisfaction visible.  
 Ce tableau lui arracha une exclamation d'envie.  
 Le cuisinier amateur leva les yeux, et souriant à la figure réjouie et collée aux barreaux.  
 — Tu en voudrais ? dit-il...  
 — Je crois bien !  
 — Tu n'es pas dégouté ! Elles sont fameusement bonnes, va !

Et il versa une cuillère de pâte dans la poêle qu'il remit sur le feu.  
 Puis détachant avec son couteau les bords de la crêpe :  
 — Hop ! dit-il en la faisant sauter jusqu'au plafond...  
 Le jeune garçon, du dehors, suivait ces diverses opérations avec un intérêt visible.  
 — Là ! voilà qui est fait, dit l'autre en faisant glisser son chef-d'œuvre sur une assiette. Votre seigneurie veut-elle souper avec moi ?  
 — Oh ! oui ! Mais tu es donc seul ?  
 — Oui, mes patrons sont allés dîner en ville et je suis maître ici comme un roi dans son Louvre.  
 Un instant après, les deux garçons étaient attablés face à face.  
 — Tu n'as donc pas diné ? interrogea l'apprenti, admirant le robuste appétit de son convive.  
 — Non, je me suis sauvé pour me promener...  
 — Où demeures-tu ?  
 — Là !  
 Et il désignait la masse sombre du palais.  
 — Au Louvre ! On doit pourtant bien dîner chez le roi ?  
 — Peuh ! j'aime mieux mes gâteaux du Béarn... ou des crêpes...  
 — Tu es un drôle de corps ! Comment t'appelles-tu ?  
 — Henri de Navarre.  
 C'était en effet le jeune prince, venu à la cour de France avec Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon.  
 Il avait beaucoup plu à Henri II.  
 — Veut-tu être mon fils ? lui avait demandé ce dernier...  
 — C'est celui-là qui est mon père, avait répliqué le Béarnais, en désignant le roi de Navarre.  
 — Et mon gendre ?  
 — Voyons la fille...  
 Et sur la présentation de Mme Marguerite de Valois alors âgée de sept ans ;  
 — Oui, bien ! avait dignement répondu le futur Henri IV, au grand amusement des parents.

Mais, malgré le charme de la jeune princesse, l'étranger et le cérémonial ennuyait fort le pauvre Henriot, habitué à courir librement dans ses montagnes; aussi avait-il profité du dernier moment d'inattention pour s'échapper du palais et aller vagabonder par la ville.  
 Avec la familiarité de leur âge, le prince et le jeune apprenti, qui se nommait René Langlois, causèrent et mangèrent à qui mieux mieux, en riant de bon cœur de leur équipée.  
 En se séparant :  
 — Tu m'as donné un bon souper, dit Henri, je ne l'oublierai pas, et, quand je serai roi je te rendrai la pareille.

L'histoire ne dit pas comment le futur vainqueur d'Irvy retourna à sa rentrée au Louvre, ni ce qu'il advint au maître Langlois, lorsque son patron trouva la luche vide.

Trente ans se sont écoulés.  
 Henri de Navarre devenu Henri IV, guerrier pour conquérir son royaume, et assis sur son trône de Paris, laquelle se compta de telle façon à son endroit qu'elle ne méritait guère ce titre.  
 René Langlois le petit apprenti, est devenu un gros bourgeois échevin de ladite ville et des plus enragés parmi les Ligués.  
 C'était le Mardi-Gras de l'année 1594, mais nul ne songe à le fêter, Paris est aux abois; il n'y a plus ni pain, ni viande, ni farine, sauf celle que l'on essaie de faire avec les os des morts... et qui conduit nombre de vivants au cimetière.  
 Dans la salle basse de sa demeure, maître Langlois, entouré de sa famille, prend le triste repas du soir; quelques fèves bouillies, seul luxe que l'on puisse se permettre, et que le petit apprenti, assis à bas-bout de la table assaïsonnée de quelbœufs contre le Béarnais, sans réussir à amener un sourire sur les lèvres du père dont le regard sombre va alternativement de sa fille pâle et amaigrie à son dernier né, pleurant dans les bras de sa mère.

## LES PROTÉGÉS DE M<sup>lle</sup> DE LANDRELLEC

### DEUXIÈME PARTIE

Une idée germe dans l'esprit de Cochet.  
 Cette nuit-là, le master s'assit une minute près du treuil, aspira dans sa pipe et leva les yeux vers le ciel constellé.  
 Cochet lui dit en anglais, par façon de plaisanterie :  
 « Que n'ai-je en poche autant de louis d'or qu'il y a d'étoiles là-haut ! »  
 — Lord Proby est plus riche, » répliqua le Gallois d'une voix acerbe, et en même temps ses prunelles flamblaient étrangement sous les feux sidéraux.  
 Au ton de la réponse, à cette flamme soudaine du regard, Cochet conclut mentalement :  
 « C'est une nature envieuse et cupide. »  
 Chaque jour, depuis l'escalade à Jersey, le comte de Landrellec demeurait jusqu'au coucher du soleil, accoudé aux bordages de la *Danaé*, fouillant l'horizon avec une lunette marine, hochant la tête joyeusement quand au travers des brumes lumineuses du lointain il

découvrait, estompée entre le ciel et l'eau, la ligne grisâtre des falaises bretonnes.  
 Quant à Odette, elle quittait rarement sa cabine : là, du moins, elle était à l'abri des importunes assiduités de lord Proby. Si parfois elle s'aventurait sur le pont; aussitôt, des vergues, des huniers, un choc improvisé entraînant pour elle quelque chant breton, quelque mélodie du Trégor dont les strophes rythmaient le roulis bercant du bateau. C'étaient les gabiers d'armon, tous Irlandais, auxquels Barthélémy avait appris ces romances de la langue secour. Lord Proby pouvait-il se plaindre qu'un ajoutât ce numéro au programme de ses concerts ?  
 Un jour, qu'accoudée sur la rampe du tillac, Odette écoutait cette musique, ses regards rencontrèrent ceux de Cochet.  
 Le soleil déclinait à l'occident incendié.  
 Dans la sincérité de son ravissement, ne se sentant pas espionnée, elle sourit vers le timonier, comme pour dire : « Un remue aussi quelque chose dans votre cœur, cet air du pays ? » Le visage grave du jeune homme s'éclaircit à son sourire. Puis, se soulevant doucement de sa pose accoudée, au coup de cloche du dîner, elle s'éloigna de son pas souple de fée, toute transfigurée par ce dernier rayon de soleil qui moriait de reflets de flamme les plis tombants de sa robe blanche.  
**LE PLAN DE LORD PROBY.**  
 On avait louvoyé toute une semaine au large des Côtes-du-Nord, presque constamment hors de vue des

terres, sans doute pour donner aux émissaires le temps d'accomplir leur mission dans l'intérieur.  
 Enfin on aperçut les Sept Îles : Rouzik, la plus septentrionale du groupe, surgit à l'horizon comme une énorme coquille posée sur le mer engourdie.  
 A la tombée du jour, la frégate naviga vers ce bloc gigantesque. D'une des criques creusées dans les roches une barque sortit qui échangea des signaux avec lord Proby et se rapprocha vivement. Du tillac de la *Danaé*, l'émigré interpellait familièrement ceux qui la montaient.  
 « Mon fidèle Yves, tu es exact au rendez-vous... Bonjour, Henri de Flein, et toi, petit Gonneril ! N'est-ce pas Roland Le Goff qui tient la barre ? Votre vieux seigneur vous reconnaît tous, braves vassaux ! »  
 C'était en effet Yves Mangar, l'intendant du domaine de Landrellec qui, avec un équipage d'hommes dévoués, venait, conformément aux ordres expédiés de Jersey, chercher en mer ses anciens maîtres.  
 Comme on transbordait les bagages, le comte et sa fille prenaient congé de lord Proby.  
 « Convenu pour huitaine, disait l'Anglais en donnant au comte le dernier shakehand. Huntingelot débarquera à Landrellec et vous le présenterez à vos amis... »  
 Cochet assistait de loin à cette scène.  
 Déjà, l'avant-veille, ayant réussi à se ménager le loisir de l'entretenir quelques minutes entre deux manœuvres, Odette lui avait annoncé ce départ prochain, en souhaitant bonne chance à ceux qui restaient.

« Rendez-moi, avait-elle ajouté, l'écharpe brodée que je vous confiai naguère mission de porter à Sainte-Anne de la Palude, dans la semaine qui précédera l'Avent. Il me sera moins difficile désormais de faire parvenir moi-même cette offrande à la sainte. »  
 Et Cochet, le cœur gonflé de regrets, avait restitué le pieux dépôt. Depuis Cedar-House, ce chiffon précieux ne quittait pas sa vareuse. Ensemble, ils avaient été précipités dans les flots. Et, de son séjour dans l'eau de mer ce jour-là l'écharpe avait pris comme un aspect de glorieuse vétusté, les soies multicolores du millésime et des écussons ayant déteint par places sur la trame fine du tissu.  
 La *Danaé*, dont tous les mouvements semblaient prévus par des horaires précis, reprit ses bordées au large. N'ayant plus à observer l'engagement pris envers sa gracieuse passagère, lord Proby s'amusa à donner la chasse aux bateaux de pêche et à les couler par manière de sport.  
 Une simple cloison séparait la cabine de lord Proby de la cage aux boussoles où Arondel restait séquestré nuit et jour.  
 Or, une nuit, à travers la paroi, Arondel surprit cette intéressante allocation du commandant de la *Danaé* à son second.  
 (A suivre). Remy SAINT-AURICE.

— Maudit soit ce roi sans entrailles qui bientôt ne régnera plus que sur des cadavres, gronda-t-il sourdement...

Soudain, on frappe à la porte :  
— Va voir, Jules, dit le patron ; sans doute quelque malheureux affamé !  
— Mais, non, maître ! s'écrie le gamin. Voyez-donc.

Et il est introduit un farinier, portant un sac sur son dos.

— Qu'est-ce que cela ? interroge le digne bourgeois étonné.

— C'est de la farine pour faire des crêpes, maître Langlois, répond l'étranger avec un fort accent gascon.

A ce mot de crêpes, les enfants eurent de grands yeux brillants de convoitise et le jeune apprenti fit joyeusement sauter son bonnet.

— De la farine ! Et de quelle part ?  
— De la mienne, donc...

Et, rejetant son large chapeau, le farinier découvre des traits fins et spirituels, encadrés d'une barbe grise...

— Tu ne me reconnais pas, compère ? Tu m'as pourtant donné à souper, quand nous n'étions pas plus hauts que ce gamin là. Je t'avais promis de te rendre la pareille ! et Venture Saint-Gris ! je tiens parole !

— Le roi de Navarre !

— Non, le roi de France, qui vient dîner avec un bon Français. Tu ne m'aimes pas, compère ; mais tu aimes ta patrie et tu as combattu de toutes tes forces les prétentions de l'Espagne.

— Touche donc là et buvons à la réconciliation de tous les braves gens.

Maître Langlois abasourdi, se laisse prendre la main, tandis que femme et enfants contemplant avec plus de curiosité que d'effroi ce jovial Henri qu'on leur dépeignait si féroce.

— Voilà la farine et voici des œufs, si je n'ai pas fait d'omelette, dit-il en les sortant de ses poches. Tu vois que je n'ai pas oublié la recette, compère ; et si dame Langlois est aussi habile cuisinière que toi, je vais faire un vrai repas de roi, car je m'inquite, à moins que vous ne me mettiez à la porte.

Ce diable de Béarnais montre une si franche bonhomie, une gaité si communicative, une si pleine confiance, que les fronts se dérident, les langues se délient et que la tristesse disparaît comme par enchantement.

Le roi complimente la ménagère, sourit à la jeune fille, embrasse les marmots qui grimpaient familièrement sur ses genoux et tirent sa barbe grise.

Des énamois qui l'entourent, des dangers qu'il brave, il n'a nul souci et semble un bon père au milieu de ses enfants.

— A table ! dit-il gaiement quand dame Langlois a déposé le plat fumant sur la nappe blanche, et mangions sans remords car, personne ne mourra de faim cette nuit ! J'ai fait distribuer des vivres à tous les Parisiens, car Venture Saint-Gris ! je suis comme la vraie mère de Salomon, j'aime mieux n'avoir point Paris que de l'avoir en lambeaux...

Quand il quitte ses hôtes, des farouches Ligneurs de la veille, il ne reste plus rien ; en un tour de main le bon roi a gagné tous les cœurs, et ce sont deux amis qui s'embrassent cordialement, sur le seuil de la porte comme trente ans auparavant.

Et le 22 mars suivant maître René Langlois et deux autres échevins, rassemblant leurs parents et amis chassèrent les Espagnols et s'emparèrent de la porte Saint-Honoré, par laquelle le roi fit son entrée.

En passant devant la boutique du digne bourgeois, le Béarnais arrêta son cheval.

— Venture-Gris ! dit-il avec un fin sourire, la première fois que je goûtais les crêpes je ne songeais guère que je préparais mon entrée dans ma capitale.

Arthur DOUBLIAC

SERVICE DES BATEAUX

du 7 au 13 Mars 1908

Entre LE HAVRE et HONFLEUR

DATES	DEPARTS		de Honfleur	
	mat.	soir.	mat.	soir.
7 Samedi.....	10 30	2 15	11 45	3 30
8 Dimanche.....	11	2 45		12 15
9 Lundi.....	11 45	3 45		1
10 Mardi.....		1 45		5
11 Mercredi.....		2		5
12 Jeudi.....		3 30		5
13 Vendredi.....		8	4 45	9 15

Passerelle, 2 fr. ; premières, 1 fr. 20 ; secondes, 0 fr. 70.

Entre LE HAVRE et TROUVILLE

DATES	DEPARTS		de Trouville	
	mat.	soir.	mat.	soir.
7 Samedi.....	10 30			3 15
8 Dimanche.....	11	2 45		12 15
9 Lundi.....	11 45			4 15
10 Mardi.....		1 30		4 30
11 Mercredi.....		2		5
12 Jeudi.....		3 30		5
13 Vendredi.....		7 35	4 45	8 45

Passerelle : 3 fr. 25 ; premières, 1 fr. 70 ; secondes, 0 fr. 90.

Recettes Utiles

Toitures goudronnées

Voici un moyen peu coûteux et très facile à employer pour établir un toit pouvant servir à diverses constructions légères. Il suffit de se procurer des sacs de toile ou seulement de la toile d'emballage ; étaler cette toile sur le lambrisage, en ayant soin de bien tendre et enduire fortement de goudron.

Sur cette couche de goudron, on répand d'une façon bien uniforme une mince couche de sable tamisé.

Cette opération doit se faire deux fois la première année et une fois les années suivantes.

Ces toitures sont très durables et s'adaptent à toutes sortes de petites constructions, telles que hangars, poulaillers, etc.

Contre le hoquet

C'est à l'action mécanique qu'il faut recourir. Le moyen le plus simple et qui réussit toujours consiste à maintenir élevés verticalement les bras de façon à produire une tension assez forte des muscles.

Par répercussion, le diaphragme se trouve maintenu en position élevée et ne peut plus subir aucune contraction. On peut même augmenter l'effet donné par cette tension des muscles en arrêtant aussi longtemps que possible la respiration, après aspiration.

Au bout de quelques secondes, le résultat désiré est obtenu.

Glycérine parfumée

La glycérine jouit au plus haut degré de la propriété d'absorber le parfum des fleurs.

Si l'on met dans un vase de la glycérine avec du lilas, des violettes, des roses, du jasmin, etc. ; et qu'on y laisse le tout séjourner trois semaines, les fleurs cèdent tout leur parfum à la glycérine, lorsqu'on les en retire. On obtient ainsi un liquide parfumé d'une finesse extrême.

La glycérine pouvant se mêler à l'eau dans tout proportion, en mettant quelques gouttes de cette glycérine dans l'eau, on obtient une eau parfumée pour la toilette du visage.

Les Etiquettes dans les Débits

Depuis le 3 mars la nouvelle loi sur les Fraudes des boissons est entrée en vigueur.

La loi des fraudes a été faite contre l'abus des dénominations en matière de vins ou spiritueux et les produits devront être désignés sous leur véritable nom.

Ainsi, le Cognac qui ne viendra pas des Charentes, le Kirsch qui ne sera pas originaire des Vosges ou de la Forêt Noire, et qu'on prépare au moyen de coupages d'alcool de betterave et d'essences chimiques, devront porter la mention *fantaisie*.

Voici la liste des appellations permises pour les spiritueux :

Cognac, les eaux-de-vie provenant de vins récoltés et distillés dans les Charentes ;

Fine-Champagne, Grande-Champagne, etc. etc., les eaux-de-vie provenant exclusivement de ces sous-régions.

Armagnac, les eaux-de-vie provenant de cette région.

Rhum, le produit de la distillation de la canne à sucre.

Kirsch, le produit de la distillation des cerises et des merises.

Genièvre, le produit de la distillation de reigains dans les conditions prévues à l'article 15 de la loi du 30 mars 1902.

Doivent s'appeler :

Fine, Fine O., Eau-de-vie fine extra, Eau-de-vie supérieure, Grande-Eau-de-vie, les coupages d'eau-de-vie de vin avec de l'alcool du Nord.

Rhum de lantaisie, les coupages de Rhum avec de l'alcool du Nord.

Kirsch de lantaisie, les coupages de genièvre avec de l'alcool du Nord ou fabriqués dans d'autres conditions que celles prévues par la loi de 1902.

Les vins mousseux qui ne proviennent pas de la région champenoise ne peuvent être dénommés *Champagne*, on peut les appeler *mousseux* ; quant aux vins rendus mousseux par l'acidité carbonique, on doit les dénommer *mousseux de fantaisie* ou *imitation*.

De même pour les établissements ou on fait le détail pour les vins : bouteilles, récipients, casiers, fûts, etc., doivent porter l'inscription sous laquelle le vin est mis en vente.

Le mot *fantaisie* ou *imitation* doit être imprimé en caractères identiques à ceux du produit.

Cette disposition impose le remplacement de toutes les étiquettes actuellement en usage.

Pour les vins, comme pour les spiritueux, ces appellations ne peuvent comporter aucune abréviation.

Le Gérant : E. PREVOST.

Dives-sur-Mer. — Imprimerie Normande.

MOTS POUR RIRE

Un ami de Calino lit dans un journal un article sur les végétaux qui se meuvent.

— Des plantes qui marchent ! dit-il. C'est de la blague, il n'y en a pas.

— Permettez, il y en a au moins une, dit Calino.

— Et laquelle ?  
— Parbleu ! la plante des pieds.

— Dis-moi, Honoré, faut-il préparer pour les Durand la chambre bleue ou la chambre rouge ?  
— Donne-leur la moins bonne, Cançongade, autrement ils reviendront.

Etude de M<sup>e</sup> BLÉRY, huissier à Dives-sur-Mer.

VENTE MOBILIÈRE

à DIVES-SUR-MER, rue du Marché  
Au domicile de M<sup>e</sup> veuve DESCAMPS, Blanchissouse.

Le Dimanche 8 Mars 1908

à 2 heures après-midi

M<sup>e</sup> BLÉRY, volente aux enchères, en vertu d'autorisation de justice, les objets ci-après dépendant de la succession de M<sup>e</sup> veuve DESCAMPS, Blanchissouse à Dives :

Vaisselle, verrerie, tables, chaises, fourneau de repasseuse, fers, buffet, glaces, draps, linges divers, vêtements, couches de lit, literie, 2 armoires en chêne, broquette, barrique, paniers, etc.

ARGENT COMPTANT

A LOUER DE SUITE UNE MAISON

Propre à tout commerce

Située à DIVES-SUR-MER

Rue du Marché

Comprenant : Grand magasin, salle à manger, cuisine, 5 chambres, cour et cave.

S'adresser à M. ECKER, propriétaire, et à M<sup>e</sup> BLÉRY, huissier à Dives-sur-Mer.

A VENDRE OU A LOUER LE CAFÉ RESTAURANT

des Chasseurs

Situé à SALLENELLES

S'adresser à M<sup>e</sup> BLÉRY, huissier à Dives-sur-Mer.

L'étude de M<sup>e</sup> BLÉRY, huissier à Dives est transférée près la poste, (ancien hôtel Caennais).

A VENDRE VOITURE

avec Capote mobile

S'adresser au bureau du Journal.

Bicyclette à Vendre

S'adresser au Bureau du Journal.

Etude de M<sup>e</sup> MALLET, notaire à Dives-sur-Mer.

VENTE MOBILIÈRE

VOLONTAIRE

Pour cause de cessation de culture

A BRUCOURT

Au domicile et à la requête de Madame veuve RICHARD

LE DIMANCHE 8 MARS 1908

à 1 heure de l'après-midi

M<sup>e</sup> MALLET, notaire à Dives-sur-Mer, rendra aux enchères publiques et par lots :

MOBILIER MORT

Chaises, tables rondes et carrées, buffet, couches de lit, sommiers, matelas, lits de plumes, traversins, oreillers, commode, armoires, dinanderie, vaisselle.

Barattes à beurre, poêles à lait, balanco avec ses poids, lasses en cuir, barriques, paniers.

Carriole de marche avec sa bêche, un bancaneau, voiture à rickshaws, brochettes, équipages de carrioles, équipement de limon, coffres, chieva à voitures, établi, outils.

Barils à cidre, lraos, entonnoirs.

MOBILIER VIF

4 bonnes Vaches à lait.

1 Génisse de 2 ans.

2 Génisses de l'année.

1 Jument hors d'âge, sous poil blanc.

Et quantité d'autres objets.

AU COMPTANT

Etude de M<sup>e</sup> MALLET, notaire à Dives-sur-Mer

FAILLITE DEVERS

ADJUDICATION

En un seul Lot

A DIVES, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MALLET, notaire

LE LUNDI 9 MARS 1908

à 10 heures du matin

93 CRÉANCES COMMERCIALES

Paraissant s'élever ensemble à 9,101 fr. 96

Dépendant de la faillite de M. DEVERS, ancien épicer à Dives-s.-Mer.

Mise à Prix pouvant être abaissée..... 50 francs.

Cette vente aura lieu en vertu d'un jugement du Tribunal de Commerce d'Honfleur, du 29 janvier 1908, à la requête de M<sup>e</sup> LANGLOIS, huissier à Honfleur, syndic à l'union des créanciers de ladite faillite.

Pour tous renseignements, s'adresser.

A M<sup>e</sup> LANGLOIS, huissier, ou à M<sup>e</sup> MALLET, notaire.

A CÉDER MAGASIN

de Mercerie et Bonneterie

DANS VILLE BALNÉAIRE

Bonnes Conditions

S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE OMNIBUS

En bon état

S'adresser au Bureau du Journal

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

TYPOGRAPHIE

LITHOGRAPHIE

IMPRIMERIE NORMANDE

E. PRÉVOST

Route de Caen, DIVES-sur-MER (Calvados)

TÉLÉPHONE N° 5

Travaux Administratifs, Labeurs

Lettres de Décès

Spécialité d'Affiches



Travaux en Couleurs, Programmes

Menus Artistiques

Carnets de Bal